



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

Monsieur Olivier VERAN

Ministre des Solidarités et de la Santé

MINISTERE DES SOLIDARITES ET DE LA SANTE

14 avenue Duquesne

75350 PARIS 07 SP

Montreuil, le 27 mars 2020

Nos ref. : 014.20 MS/kc

Objet : Réunion en audioconférence du 27 mars 2020

Monsieur le ministre ,

Suite à la réunion audio de ce jour entre les organisations syndicales représentatives au Conseil Supérieur de la Fonction Publique Hospitalière CGT, FO, CFDT, SUD et UNSA et vous-même, la CGT vous transmet par ce courrier notre intervention ainsi que les points qui n'ont pu être développés au vu de la durée de la réunion.

Les remontées de nos établissements sont assez édifiantes et inquiétantes concernant la gestion de la crise sanitaire sans précédent que nous traversons dans le cadre de la pandémie du COVID 19, et cela notamment dans les régions les plus touchées comme le Grand Est et l'Île de France, situations catastrophiques, préfigurant des schémas possibles dans d'autres départements alors que nous attendons le pic épidémique dans les prochains jours.

La pandémie s'étend maintenant de manière aussi inquiétante dans les établissements du médico-social, du social notamment en EHPAD et en psychiatrie avec toutes les problématiques de prise en charge et mesures spécifiques à mettre en œuvre dans ces établissements.

Nous attirons votre vigilance sur la situation des territoires et régions d'outre-mer qui, par leur éloignement géographique, demande une attention particulière.

Les professionnels, au-delà du manque de matériel, de masques FFP2, de personnel, de lits, attendent des réponses précises et concrètes de votre part.

Ils s'interrogent, se demandant comment, dans ces conditions, ils vont pouvoir tenir les prochaines semaines si les moyens dont ils disposent pour faire face ne s'améliorent pas urgemment ?

La pandémie actuelle soulève de nombreuses questions : le mode de recensement du nombre de morts et de malades COVID 19 ainsi que le recensement spécifique pour les salarié.e.s, le manque de tests disponibles, la place et le rôle des étudiant.e.s et stagiaires, les questions déontologiques de prise en charge des patient.e.s et/ou résident.e.s, la gestion des familles des patient.e.s et/ou résident.e.s. Le manque de protections et de matériels ont des incidences graves sur les personnels,

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr> • e-mail : sg@sante.cgt.fr



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

leur propre famille, leur santé et leur manière d'envisager l'exercice de leurs missions dans ces conditions pendant plusieurs semaines.

Nos priorité, vous l'aurez compris, s'inscrivent d'abord dans la protection des agent.e.s, salarié.e.s toutes catégories confondues, sans oublier la filière administrative, logistique et ouvrière qui sont elles aussi indispensables au bon fonctionnement de nos établissements du sanitaire, médico-social et social, privé et public, car elles et ils se donnent sans compter dans la période pour prendre en charge la population.

Cela fait partie de notre rôle de représentant.e.s des personnels de veiller à leur protection et leur sécurité mentale et physique pour qu'elles et ils exercent au mieux leurs missions car ce ne sont pas « des héros/héroïnes » mais des femmes et des hommes qui, actuellement, mettent en danger leur santé et leur vie pour sauver celles des autres.

Nous exigeons de votre part de clarifier et de faire respecter la législation en vigueur sur les situations administratives des personnels, notamment en cas de confinement, de garde d'enfants, dans les services prioritaires et non prioritaires où les activités sont réduites, où le télétravail est mis en place pour certaines catégories professionnelles etc..

Concernant votre récente déclaration sur la reconnaissance en maladie professionnelle des personnels touchés par le COVID 19, nous attendons des précisions de votre part. Pour la CGT, il n'est pas question que les professionnel.le.s touché.e.s soit soumis à des freins administratifs pour obtenir cette mesure qui doit être accordée à toutes et tous dès la contraction de la maladie et doit donc être dépistée obligatoirement massivement pour le personnel.

De plus, nous constatons que de nombreux personnels présentant des pathologies à risque en cas de contact avec le COVID 19 devraient être en position d'autorisation spéciale d'absence après un avis médical, ce qui n'est pas le cas, les mettant ainsi en danger. Cette pratique doit cesser .

Nous nous interrogeons également sur le rappel de professionnel.le.s à la retraite, pratique qui pose question au vu des risques encourus. Cela ne doit se faire que sur la base du volontariat.

Nous vous interpellons aussi sur les difficultés pour les salarié.e.s et agent.e.s en cas de maladie ordinaire à obtenir un arrêt de travail comme par exemple celles et ceux relevant du secteur privé qui ne peuvent accéder au formulaire CERFA mis en ligne, et bien d'autres freins qui entravent les démarches pour accéder à ce droit. Et nous rééditons notre demande d'abrogation pure et simple du jour de carence pour les salarié.e.s et que son abrogation transitoire dans le cadre de cette crise soit rétroactif à la sortie du décret.

Pour la CGT, il s'agit aussi de faire respecter les temps de repos des personnels qui ont, pour la plupart, déjà des jours de RTT, CET, congés annuels et heures supplémentaires accumulées. Nous savons qu'au vu des circonstances les personnels se rendent disponibles mais il est hors de question de leur imposer la pose de ces jours et/ou heures supplémentaires, en cas de mise en quatorzaine, ou de les reporter indéfiniment au risque de généraliser l'épuisement massif de ceux-ci.

Concernant le recours aux heures supplémentaires, nous exigeons qu'elles soient rémunérées, nous attendons vos réponses sur ce point quant aux dispositions que vous allez prendre. Et réaffirmons la

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

nécessité de valoriser à la hauteur d'une journée travaillée les jours stockés sur les CET de nombreux agent.e.s.

Dans ce cadre, nous exigeons que l'organisation et le temps de travail fasse l'objet de consultations des organisations syndicales des personnels dans les établissements au sein des Instances Représentatives du Personnel.

Nous constatons que, malgré les consignes données, les personnels subissent encore trop des traitements différents selon les établissements.

Sur ces points, nous exigeons des directives précises de la part de vos services qui doivent se traduire par des textes contraignants sous forme de circulaires et/ou instructions.

L'état d'urgence et la crise sanitaire que nous vivons aujourd'hui mettent en lumière le manque de personnel, qui travaillait déjà à flux tendu depuis plusieurs années. Seule une politique volontariste reposant sur des plans de formation et la création massive de professionnel.le.s qualifié.e.s, ainsi que la pérennisation et/ou la titularisation des CDD dans nos secteurs d'activité pourra répondre à la nécessité d'augmentation des effectifs, ceci pour atteindre un ratio personnel/patient.e.s/résident.e.s qui améliorera les conditions de travail et la qualité de la prise en charge de la population.

Les circonstances actuelles appellent l'Etat et le ministère des solidarités et de la santé, les employeurs privés associatifs ou lucratifs, et non lucratifs, à être irréprochables, cela doit se traduire par des directives claires sous forme d'instructions données aux directions dans les établissements, avec un contrôle du respect de leur application par vos services.

Les personnels de notre champ sont les plus exposé.e.s et mobilisé.e.s dans la période, ils doivent être informé.e.s et consulté.e.s comme il se doit à travers leurs instances représentatives, au niveau national, régional et local.

A ce jour, dans de nombreux établissements et services, les représentants du personnel demandent la tenue de CHSCT/CSSCT et/ou des réunions d'informations, avec les tutelles régionales et/ou les Agences Régionales de Santé et cela se traduit souvent par des non-réponses.

Il y a urgence à garantir, pour une gestion collective et coordonnée, l'association de tous, représentant.e.s des personnels médicaux et paramédicaux, employeurs, à l'information, à l'élaboration des conduites et plans à tenir dans le cadre du COVID 19 et cela doit se traduire impérativement par des réunions régulières pendant toute la période de crise qui peuvent se tenir par biais de vidéo et/ou audio conférence.

C'est de la prérogative du ministère et de la DGOS de garantir l'effectivité de ce dialogue indispensable pour la gestion collective de la prise en charge de la population.

Nous vous demandons donc sur ce point un engagement : celui de nous réunir de manière hebdomadaire avec vous, et de donner des consignes allant dans ce sens aux Agences Régionale de Santé et dans les établissements.

La nécessaire protection des professionnels pendant l'exercice de leur mission et le manque de matériel, de masques FFP2 est intolérable et inacceptable, nous vous le répétons. Nous vous demandons par conséquent de veiller aux contrôles rigoureux de leurs distributions dans les

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr> • e-mail : sg@sante.cgt.fr



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

établissements identifiés comme prioritaires, et de tenir un langage de vérité sur le sujet quant à leur attribution .

Si la question de renforcer les contraintes d'assignation à domicile de la population se pose, pour les prochaines semaines, comme le demandent certains acteurs du monde médical et scientifique, il faut préciser que cela est le résultat de votre incapacité, à ce stade, d'effectuer un dépistage de masse, de produire des tests en nombre suffisant et de mettre à disposition du matériel de protection pour toute la population.

Les politiques menées par ce gouvernement ainsi que par les précédents, dans notre pays comme au sein de l'Union Européenne, ne sont pas motivées par des arguments de santé publique mais malheureusement, uniquement orientées sur la financiarisation de l'économie, ce qui induit des choix qui mènent à l'indisponibilité de moyens, à un manque de constitution et d'anticipation de stocks de matériels préventifs nécessaires pour faire face. Les récentes déclarations de votre part, monsieur le ministre, concernant l'utilisation des masques en attestent.

Il faut maintenant tenir un discours ferme et volontariste, monsieur le ministre, pour obtenir les moyens budgétaires pour une réelle mise à disposition massive de tests et de masques pour toute la population. Les priorités industrielles doivent être claires et les entreprises concernées réquisitionnées voir étendues à d'autres secteurs industriels.

De plus, il faut établir une liste précise et exhaustive des secteurs d'activités vitaux et mettre à l'arrêt les autres qui ne sont pas indispensables.

Trop de travailleurs continuent leur activité non seulement sans les protections nécessaires, les mettant en danger ainsi que leur entourage en contribuant de ce fait à la propagation de la pandémie malgré eux.

Vous ne devez pas avoir un double discours visant d'un côté à confiner un maximum de citoyens et d'autre part laisser des pans entiers de secteurs d'activité, tel le BTP, continuer leurs activités pour des raisons purement économiques.

Tant que la disponibilité des masques et du matériel de protection ne couvre pas l'ensemble de nos professionnels et que nous n'en avons pas la garantie pour les prochaines semaines, c'est-à-dire à minima trois mois de stocks suffisants, il ne peut être question d'équiper des secteurs d'activités qui ne sont pas vitaux dans la période.

Il faut aussi d'ores et déjà anticiper la sortie de cette crise qui doit reposer sur la possibilité de recours au test pour toutes et tous, avec des assignations à domicile sous surveillance médicale des personnes positives au test Covid 19 ne présentant pas de signes graves, veiller parallèlement à la future gestion d'afflux des ressortissants français et autres qui reviendront de l'étranger dans notre pays afin d'éviter le risque de reprise de la pandémie.

La CGT exige que la question du financement de toutes ces mesures soit annoncée de manière transparente et que le gouvernement annonce l'ouverture de négociations sur la base de notre socle revendicatif suite au discours du président de la République à Mulhouse.

En effet, nous vous rappelons que depuis plus d'un an, les personnels tous confondus de la santé et de l'action sociale avec les organisations syndicales médicales, paramédicales, collectifs et associations

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr/> • e-mail : sg@sante.cgt.fr



FEDERATION CGT SANTE ACTION SOCIALE

d'usagers réclament des moyens supplémentaires pour notre système de santé et de protection sociale afin que ceux-ci soient intégrés dans loi de financement de la sécurité sociale.

Les revendications des professionnels, vous les connaissez monsieur le ministre, elles comprennent par exemple l'augmentation des salaires de nos professions, si mal reconnues et payées dans notre pays, ainsi que la demande du maintien et l'extension de la catégorie active pour un départ anticipé à la retraite de nos métiers pénibles et cela doit se traduire par une rupture des réformes passées et en cours.

Certes, il faut d'abord gérer la crise sanitaire qui nous percute mais les personnels ne se contenteront plus de belles promesses et de remerciements, qui risquent d'être oubliés une fois la pandémie passée, mais attendent des actes concrets qui amélioreront réellement de manière pérenne leurs conditions de travail, de vie et la qualité de la prise en charge de la population de notre pays.

La CGT s'engage à vous faire parvenir ainsi qu'à vos services, régulièrement, tout au long de la crise sanitaire, les questions et les dysfonctionnements qui nous remontent des personnels.

En attendant les réponses à nos interrogations et propositions, veuillez monsieur le ministre, agréer nos salutations syndicales.

Mireille STIVALA
Secrétaire Générale

Fédération de la santé et de l'Action Sociale

Case 538 • 93515 MONTREUIL Cedex • Tél. : 01 55 82 87 49 • Fax : 01 55 82 87 74

BOURSE NATIONALE DU TRAVAIL • 263, rue de Paris, MONTREUIL • Métro : Porte de Montreuil

Site internet : <http://www.sante.cgt.fr> • e-mail : sg@sante.cgt.fr